

TIR AU COCHON 2018

Carabine 50m

Stand de tir de Saint-Georges / Route du Pont Butin 8 – 1213 Petit-Lancy

Coordonnées GPS 46°11'48"4 N / 6°06'40"8 E

Ligne de tir direction Est - Ouest

24 cibles électroniques (Sius)

Places de parc gratuites à proximité du stand

Cible à répartition ultérieure

Jeudi	18 octobre 2018		14h00 - 18h00
Samedi	20 octobre 2018	08h00 – 11h30	
Dimanche	21 octobre 2018	08h00 – 11h15	

Nous, Tireurs Sportifs Vétérans de Genève, souhaitons la bienvenue à toutes les tireuses et tous les tireurs qui nous font l'amitié de participer à cette nouvelle édition du Tir au Cochon.
Nous leur souhaitons un bon tir, beaucoup de succès et un agréable séjour dans nos installations.

Dispositions générales

Prescriptions	<p>La manifestation est soumise aux Règles du Tir Sportif (RTSp) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives et dispositions d'exécution (DE).</p> <p>Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir ; elles sont affichées dans l'installation de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs.</p> <p>Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan de tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans le stand de tir.</p>
Classe d'âge Participation	<p>Catégorie unique.</p> <p>Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés carabine 50m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une fois par le même tireur.</p>
Munition	<p>La munition peut être achetée au stand de tir.</p>
Ouverture des bureaux	<p>30 minutes avant le début des tirs</p>
Livret de tir	<p>Taxe unique de CHF 5.00</p>
Rangeurs	<p>Le livret sert de rangeur. Il assure le passage au poste de tir à tour de rôle.</p>
Contrôle des armes	<p>A l'intérieur des installations de tir, la culasse des carabines 50m qui ne sont pas conservées dans leur étui doit être ouverte.</p>
Appareils d'observation	<p>Les télescopes ou autre moyens d'observation ne sont pas admis.</p>
Responsabilité	<p>L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.</p>
Assurance	<p>Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS.</p> <p>Les assurés renoncent à toute autre prétention envers l'organisateur.</p>
Plaintes	<p>Les plaintes éventuelles concernant cette manifestation sont traitées et réglées immédiatement par l'organisateur. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé (reg 1.31.00 du 28.08.2001).</p>
Distribution des prix	<p>La distribution des prix aura lieu le dimanche 21 octobre 2018 dès 11h45 dans le stand de Saint-Georges.</p> <p>La planche des prix y sera exposée. Les prétentions ultérieures concernant cette distribution seront refusées.</p> <p>Les tireurs empêchés de retirer leur prix le dimanche matin auront la possibilité de le faire le mercredi 24 octobre 2018, de 17h30 à 18h30, au bureau de la section petit-calibre, dans le stand de Saint Georges. Passé cette date, les prix resteront propriété de la société organisatrice.</p> <p>Le palmarès sera transmis électroniquement au responsable ASGT pour publication sur le site Internet « www.a-s-g-t.ch ».</p>
Droit d'inscription	<p>Le livret de tir et les passes commandées sont à payer lors du retrait de la feuille de stand au guichet le jour de tir.</p> <p>Il ne sera plus délivré de passes 45 minutes avant la fin du tir.</p>
Inscriptions	<p>Jusqu'au 12 octobre 2018 en utilisant le formulaire d'inscription.</p> <p>Par courrier à : Marie-Hélène Herger, Chemin des Sports 2, 1203 Genève ou par e-mail : marie.herger@bluewin.ch</p>

Société Genevoise des Tireurs Sportifs Vétérans

La Présidente

Marie-Hélène Herger

Association Sportive Genevoise de Tir

Plan de tir vérifié et approuvé

Responsable Concours des sociétés

Dominique Wohnlich

Genève, le 30 janvier 2018

La Directrice de tir

Vivienne Duppenhaler

Arzier, le

L'original signé sera disponible au stand durant la manifestation

EXERCICES

Zone des points	Cible 100
Programme de tir	Nombre de coups d'essais illimité
Position	Couchée
Frais de participation	CHF 4.- (finance de tir)
Dispositions	L'interruption de la passe et le transfert à la cible COCHON sont autorisés.

COCHON

Cible à répartition ultérieure

Zone des points	Cible 100
Programme de tir	3 coups par passe à tirer coup par coup. 12 passes pour chaque tireur. Les deux (2) meilleurs coups sont additionnés pour chaque passe. Les coups d'exercices ne sont plus autorisés une fois le concours commencé.
Position	Couchée Les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui.
Frais de participation	Par passe, CHF 3.50 (CHF 3.20 émoluments de contrôle et CHF 0.30 contribution de sport et de formation) CHF 42.- au total pour 12 passes.
Classement	Au résultat de la meilleure passe. En cas d'égalité, barrage par le meilleur résultat des passes suivantes.
Disposition spéciale	Un coup à 100 points est immédiatement payé selon le barème suivant : le 1 ^{er} : CHF 20.00, le 2 ^e : CHF 15.00, le 3 ^e : CHF 10.00. Il ne sera plus rien payé au-delà du 3 ^e coup de 100 pts. Cette répartition est à retirer pendant les heures de tir.
Dotation	Au moins 70% du produit des passes de tous les tireurs classés, sous forme de cochonnaille.
